



MEDIATHEQUE

DECISION

*concernant la signature d'un contrat de cession
de droits d'exploitation*

CP/FC
D MEDIA N° 15.068

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à M. Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits d'exploitation :
 - Ø avec la Compagnie « Je suis Noir de Monde », dont le siège social est situé au 4 bis avenue du Professeur Vincent 33310 LORMONT, pour la représentation du spectacle « comment la parole », le 14 février 2015 à 16h, à la Médiathèque, pour un montant de 975.82 euros TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6135 – Fonction 321.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 10 février 2015

Fait à Royan, le 6 février 2015
Pour le Député-Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO